



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



**DOCUMENTATION**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

**Site web :** [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

## **Avertissement**

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte [datafoncier@cerema.fr](mailto:datafoncier@cerema.fr)



## Fiche

### Table des matières

1 \_nlogement

# 1 nlogement

## 1.0.0.1 Renseignement

Le taux de renseignement est de 100%.

## 1.0.0.2 Commentaire

Le RNIC comprend une variable relative au nombre de lots d'habitation dans la copropriété (lots\_hab). Quant aux fichiers fonciers, ils permettent de calculer un nombre de logements en copropriété sur la TUP (nlogh\_cop).

Si la première variable n'est pas renseignée pour les copropriétés non immatriculées, la seconde ne l'est pas pour les copropriétés non appariées. Aussi, la variable nlogement vise à répondre au besoin des utilisateurs de disposer d'une variable de référence sur le nombre de logements de la copropriété.

Cette variable est renseignée à 100% dans CoproFF.

Lorsque lots\_hab est non renseignée, elle est égale à nlogh\_cop. Réciproquement, lorsque nlogh\_cop est non renseignée, nlogement est égal à lots\_hab.

Dans les cas où les deux variables sont renseignées, on recense les cas suivants:

- si la copropriété est appariée à plusieurs TUP (variable source='1-n'), nlogement est égal à lots\_hab.
- si la copropriété est appariée à une unique TUP mais que nlogh\_cop est égal à 0 (ce qui peut arriver lorsque les fichiers fonciers ne recensent aucun logement en copropriété sur la TUP appariée), alors nlogement est égal à lots\_hab.
- si la copropriété est appariée à une unique TUP mais que la copropriété est construite après n-2 (pour le millésime n de CoproFF), alors on privilégie également le RNIC en choisissant que nlogement soit égal à lots\_hab.
- si la copropriété est appariée à une unique TUP, que nlogh\_cop est supérieur à 0 et que la copropriété est antérieure à l'année n-2 (pour le millésime n de CoproFF), on privilégie les fichiers fonciers en choisissant que nlogement soit égal à nlogh\_cop.

Ce choix de privilégier les fichiers fonciers repose notamment sur le fait que la notion de lots d'habitation peut s'écarter de celle du nombre de logements.